



FICHE N° 120 ► AOUT 2009 ◀

PRODUITS CHIMIQUES : L'ÉTIQUETAGE CHANGE!

Le 20 Janvier 2009, le règlement CLP (*Classification, Labelling and Packaging*) est entré en vigueur dans les pays de l'union européenne. Il s'agit d'une mise en application du Système Général Harmonisé (établi à l'échelle internationale) de classification et d'étiquetage des produits chimiques. De **nouveaux pictogrammes et mentions de danger** viennent remplacer les symboles et phrases de risques actuels. Néanmoins, une période de transition est prévue. Le nouveau règlement sera obligatoirement applicable au **1er décembre 2010** pour les substances et au **1er juin 2015** pour les mélanges.

LES BÉNÉFICES ATTENDUS

- * Améliorer la protection de la santé humaine et de l'environnement grâce à un système de communication des dangers universels et facile à comprendre.
- * Permettre de fournir un cadre reconnu aux pays qui ne disposent pas de système de classification et d'étiquetage.
- * Faciliter le commerce international des produits chimiques dont les dangers ont été correctement évalués et identifiés à l'échelle internationale.
- * Réduire les démarches nécessaires à l'évaluation des dangers des produits.

LES PRINCIPAUX CHANGEMENTS

- * Le règlement redéfinit les dangers et les répartit en 28 classes.
- * Les règles de classification des produits changent ainsi que les informations figurant sur les étiquettes.
- * Les étiquettes actuelles vont progressivement disparaître pour laisser place à un nouvel étiquetage avec lequel les collectivités et agents vont devoir se familiariser.

LES CLASSES DE DANGERS

Le règlement CLP reprend les 27 classes de dangers définies par le SGH et une « classe de danger supplémentaire pour l'union européenne », à savoir la classe de danger « dangereux pour la couche d'ozone ». Ces classes sont répertoriées parmi les dangers physiques, les dangers pour la santé et les dangers pour l'environnement :

CLASSE DE DANGERS PHYSIQUES : explosibles, gaz inflammables, aérosols inflammables, gaz comburants, gaz sous pression, liquides inflammables, matières solides inflammables, substances et mélanges auto réactifs, liquides pyrophoriques, matières solides pyrophoriques, substances et mélanges auto-échauffants, substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables, liquides comburants, matières solides comburantes, peroxydes organiques, substances ou mélanges corrosifs pour les métaux.

CLASSE DE DANGERS POUR LA SANTÉ : toxicité aiguë, corrosion cutanée/irritation cutanée, lésions oculaires graves/irritation oculaire, sensibilisation respiratoire ou cutanée, mutagénicité sur les cellules germinales, cancérogénicité, toxicité pour la reproduction, toxicité spécifiques pour certains organes cibles-exposition unique, toxicité spécifiques pour certains organes cibles-exposition répétée, danger par aspiration.

CLASSE DE DANGER POUR L'ENVIRONNEMENT : danger pour le milieu aquatique, dangereux pour la couche d'ozone.



Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter



le service
hygiène & sécurité,

Julia BOUCHET

☎ 02.51.44.10.21

Magali TEILLIER

☎ 02.51.44.10.37

✉ : prevention@cdg85.fr



CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

MAISON DES COMMUNES

65, rue Kepler - BP 239 - 85006 LA ROCHE SUR YON Cedex - Tél. 02 51 44 50 60 - Fax 02 51 37 00 66
E-mail : maison.des.communes@cdg85.fr - Site internet : www.cdg85.fr



LES PICTOGRAMMES DE DANGERS



Corrosif



Irritant



Nocif



Explosif



Dangereux pour l'environnement



Extrêmement inflammable



Facilement inflammable



Inflammable



Comburant



Très toxique



Toxique



| | |
|--|---|
| | <p>Ces produits chimiques peuvent avoir les effets suivants : - ils empoisonnent à forte dose - ils sont irritants pour les yeux, la gorge, le nez ou la peau -ils peuvent causer des allergies cutanées (eczémas) - ils peuvent provoquer une somnolence ou des vertiges</p> |
|--|---|

| | |
|--|---|
| | <p>Ces produits entrent dans une ou plusieurs de ces catégories : - cancérigène, peuvent provoquer le cancer - mutagène, peuvent modifier l'ADN des cellules - toxiques pour la reproduction, en diminuant la fertilité ou en attaquant l'intégrité du fœtus humain. Ces produits peuvent également modifier le fonctionnement de certains organes (foie, système nerveux), attaquer les poumons et provoquer des allergies (asthme).</p> |
|--|---|

| | |
|--|---|
| | <p>Ces produits empoisonnent rapidement, même à faible dose. Ils peuvent provoquer des effets très variés sur l'organisme : nausées, vomissements, maux de tête, perte de connaissance ou d'autres troubles plus importants entraînant la mort.</p> |
|--|---|

| | |
|--|---|
| | <p>Ces produits peuvent exploser au contact d'une flamme, d'une étincelle, de l'électricité statique ou sous l'effet de la chaleur, d'un choc ou d'un frottement.</p> |
|--|---|

| | |
|--|--|
| | <p>Ces produits peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement, en particulier sur les organismes du milieu aquatique : poissons, crustacés, algues et autres plantes aquatiques.</p> |
|--|--|

| | |
|--|--|
| | <p>Ces produits peuvent provoquer ou aggraver un incendie, voire provoquer une explosion s'ils se trouvent en présence de produits inflammables. On les appelle des produits comburants.</p> |
|--|--|

| | |
|--|--|
| | <p>Ces produits sont corrosifs, suivant les cas : - ils attaquent ou détruisent les métaux - ils peuvent « ronger » la peau et attaquer les yeux en cas de projection.</p> |
|--|--|

| | |
|--|--|
| | <p>Ces produits sont des gaz sous pression contenus dans un récipient. Certains peuvent exploser sous l'effet de la chaleur. Il s'agit des gaz comprimés, liquéfiés ou dissous. Les gaz liquéfiés peuvent être responsables de brûlures dites froides ou cryogéniques.</p> |
|--|--|

| | |
|--|---|
| | <p>Ces produits peuvent s'enflammer, suivant les cas : - au contact d'une flamme ou d'une étincelle - sous l'effet de la chaleur ou d'un frottement - au contact de l'air (en s'évaporant certains produits dégagent des gaz qui s'enflament spontanément).</p> |
|--|---|